

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMIDI 21 du mois Brumaire.

Ere vulgaire.

Lundi 11 Novembre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le premier d'un mois, & en ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Hambourg. le 16 octobre.

ON a publié avec solennité, dans tout l'empire russe, la pièce suivante, empreinte d'une grande philosophie & d'un ardent amour de la religion. Cette pièce est trop curieuse par sa tournure presque mystique, pour qu'il ne soit pas essentiel de la faire connoître à nos lecteurs. On y verra ce que c'est que l'amitié entre des états tels que la Russie & la Pologne, & combien les souverains, par la grace de Dieu, se croient dispensés d'être justes & vrais envers & devant les hommes.

Manifeste publié par l'impératrice de Russie, à l'occasion du traité de paix conclu entre sa majesté impériale & la Porte Ottomane.

« Nous, par la grace de Dieu, Catherine II, impératrice & autocratrice de toutes les Russies, &c. &c.

« Il est bien reconnu qu'après avoir mis fin à la dernière guerre par la paix de Kainardschî, nous avons dirigé toute notre attention vers cet objet de nos vœux les plus ardens, le bonheur constant & durable de nos fidèles sujets. Le Tout-Puissant a bien voulu bénir nos entreprises du succès le plus inattendu, de telle façon que dans plusieurs provinces, nos nouveaux réglemens ont posé les fondemens les plus solides de la tranquillité intérieure, tandis que de l'autre côté nos soins infatigables pour étendre & encourager, de toutes les manières possibles, le commerce de nos sujets, a augmenté la masse générale de la félicité publique.

« Les différens efforts de nos ennemis du dehors pour troubler la tranquillité de notre empire, au lieu de nous nuire, ont tout tourné qu'à l'avantage & à la gloire de la Russie; & certes, nous en voyons une preuve frappante dans la réunion du royaume de Taurie à nos états; réunion qui s'est effectuée sans coup férir, & qui fournit tant de débouchés à notre commerce, tant d'encouragemens à notre industrie.

« Mais au milieu de cet état florissant de notre empire, tout-à-coup il s'est élevé contre nous une guerre dans le Midi, & à peine eûmes nous fait nos préparatifs de détail contre

cette injuste agression, qu'une autre guerre maligne s'est allumée contre nous dans le Nord.

« Sans rappeler les différens événemens de ces deux guerres, nous nous contenterons d'observer que nous ne fûmes pas trompés dans notre attente, quand nous mêmes nos espérances dans l'appui du tout-puissant & dans le zèle ardent & le patriotisme de nos fidèles sujets, qui se sont toujours montrés les intrépides défenseurs de notre cause en particulier & de la cause générale de tout l'empire. Nos ennemis publics furent vaincus, la paix & la tranquillité publique furent rétablies, & notre empire, sans rien perdre, se trouva fortifié par l'acquisition des vastes territoires situés entre le Bog & le Daïster.

« Pendant que nous déployions toutes les forces de notre empire pour obtenir cette paix, les ennemis de la gloire de la Russie entreprirent, dans un pays voisin, de briser, par des mesures violentes & des changemens dangereux, les liens de l'ancienne & solennelle alliance qui nous attachoit à la Pologne; dans la vue d'exciter de l'animosité entre deux alliées & deux amies si anciennes que la Pologne & la Russie. Mais il est notoire que nous avons non-seulement réprimé avec une force armée cette pernicieuse entreprise, mais aussi qu'avec l'aide du Tout-Puissant, qui étend continuellement sa main protectrice sur la Russie, nous avons réuni à notre empire les provinces d'Hiellaw, de Brallow & de Minsk, avec l'importante forteresse de Kaminiék Podolski, & vingt mille hommes de troupes réglées qui sont entrés à notre service. Ces provinces, habitées pour la plupart par un peuple qui nous est uni par les liens de la même religion, ont été autrefois attachées à nos prédécesseurs par des moyens injustes & violens, par des invasions hostiles & pendant nos discussions intestines.

« Reconnissons donc la providence infinie du Tout-Puissant, qui tient entre ses mains les destinées des empires, qui éprouve par l'adversité les souverains & leurs sujets, & qui des situations les plus humiliantes & les plus dangereuses, les élève souvent au sommet de la gloire & de la grandeur. C'est pourquoi, le cœur profondément affecté de reconnaissance pour ses bienfaits, nous croyons qu'il est de notre devoir de déposer au pied de son trône nos très-ardentes prières & nos actions de grâces; & nous croyons remplir ce but, tant en distribuant la justice & des récompenses à ceux de

nos sujets qui les méritent, qu'en faisant servir le pouvoir que le Tout-Puissant a mis entre nos mains, à protéger & à propager la sainte religion, & à faire des réglemens agréables à sa sagesse divine & utiles à nos fideles sujets.

» Nous enjoignons premierement à tous prêtres, pasteurs & instituteurs d'inculquer dans les ames de nos sujets des principes de vertu & de vraie religion qui puissent les garantir de toute espece de superstition & de ces erreurs funestes que des hommes perfides & intéressés prêchent dans leurs sociétés absurdes pour séduire la partie la plus désoeurée & la moins éclairée des hommes, & pour l'éloigner des devoirs de la religion & de la société. Nous leur enjoignons pareillemens de graver dans les ames du peuple cette incontestable vérité, que depuis que le flambeau de l'évangile a chassé de la Russie les ténèbres de la fausse sagesse, la conformité de croyance a cimenté l'union entre nos sujets, & a rendu le peuple russe le fléau de ses ennemis.

» Les magistrats civils veilleront à prévenir toute espece de violence dans leurs juridictions respectives, & à abolir toutes les especes d'abus & d'oppression qui peuvent tendre à troubler la tranquillité publique.

» Les administrateurs des finances doivent redoubler de zele en observant la plus rigoureuse économie. Ils se souviendront qu'au milieu des guerres les plus inévitables & les plus dispendieuses, nous avons fait tous nos efforts pour ne point charger de nouveaux impôts nos fideles sujets, & que ce n'est qu'avec de l'ordre & de l'économie dans notre trésor d'état que nous espérons remplir le déficit occasionné par ces dépenses.

» Nous espérons que nos cours de justice, par l'observance édictée de leurs devoirs, deviendront les protectrices de l'innocence opprimée, & la terreur de ceux qui violent les loix.

» L'armée, depuis le général jusqu'au soldat, doit tâcher de conserver l'ordre & la subordination qui constituent l'essence du véritable pouvoir, & qui nous ont fait toujours triompher, & de nos ennemis quoiqu'en nombre supérieur, & de leurs efforts les plus vigoureux.

» Les nobles, en se dévouant entièrement au service militaire & politique de l'état, doivent soutenir la dignité de leur naissance par la pratique des vertus dont leurs ancêtres leur ont transmis des exemples si brillans.

» Les commerçans doivent fonder leurs entreprises sur les bases de la probité & de la justice; ils se méfieront des appas d'un gain imaginaire si nuisible en tant d'occasion aux fortunes qu'eux & leurs ancêtres ont amassées avec tant de soins & d'industrie.

» Les paysans & les cultivateurs s'appliqueront de toutes leurs forces à perfectionner l'agriculture & à soutenir les manufactures par une industrie infatigable.

» Nous attendons du zele du sénat & des autres administrateurs, qu'ils s'appliqueront de tous leurs moyens à ce que cette exhortation gracieuse ait l'effet que nous désirons, qu'ils donneront l'exemple de la ponctualité, de la diligence & de l'unanimité à remplir leurs devoirs envers tous les individus de notre empire, qu'ils encourageront les industrieux & qu'ils puniront les hommes oisifs & déréglés; ce qui produira le bonheur général de nos sujets, bonheur qui sera d'autant plus durable qu'il sera établi sur un fondement plus solide. C'est pour obtenir ces bienfaits que nous demandons la grace & l'assistance de Dieu, & que nous n'omettrons pas d'y contribuer par nos soins & notre vigilance.

Donné à notre séjour de St-Petersbourg, le 13 septembre 1793, l'an 24 de notre regne sur toutes les Russes, & le 24^e sur la Taurie.

BELGIQUE.

D'Ostende, le 23 octobre.

Les quatre régimens qui étoient embarqués, & qui n'attendoient qu'un vent favorable pour lever l'ancre, ont reçu contre-ordre aujourd'hui, & on va les faire rentrer pour les opposer aux François, dont les progrès à Furnes & à Newport causent ici les plus vives alarmes, & nous nous attendons à être attaqués à chaque instant. Les blessés qui nous arrivent journellement sont envoyés aussi-tôt dans les hôpitaux de Bruges.

On a fait une tentative pour avoir les écluses, afin d'inonder le pays; mais ce dernier moyen de défense nous a encore manqué, les eaux étoient trop basses pour produire cet effet.

FRANCE.

Extrait d'une lettre de l'armée d'Italie, rapportée dans le Courier d'Avignon. Du 2^e jour de la deuxième décade du mois brumaire.

Depuis long-tems l'armée piémontaise essayoit de passer le Var, pour de là parcourir la haute-Provence & aller grossir l'armée des rebelles de Toulon. En conséquence de ce projet, dont l'exécution leur paroissoit facile, en raison du peu de force qu'ils savoient être dans les villages françois qui bordent le Var; samedi 19 du courant, 4000 autrichiens attaquent Gillette, aussi-tôt la générale & le tocsin rappellent à la fois les défenseurs de la patrie de toutes parts, hommes, femmes & enfans, tous accourent au signe du danger, & 15,000 républicains inexpérimentés au métier des armes, alloient multiplier leurs forces avec celles de ces vils esclaves, lorsque les chasseurs du 50^e régiment, du 11^e, ceux du 28^e & deux compagnies franches arrivèrent, formant en tout 450 hommes. Ces braves petits chasseurs, dont la bravoure & le courage égale le patriotisme, & qui sont au-dessus de tous les éloges, repoussent les ennemis jusques dans leurs derniers retranchemens, sans tirer un seul coup de fusil. Mais là, sans s'inquiéter du nombre de leurs ennemis, foncent sur eux, & chaque coup porte la mort ou des blessures dangereuses. Aucun de ces 4000 autrichiens n'a échappé à l'adresse de ces 450 petits chasseurs. Trois cents ont été tués, un grand nombre blessé, huit cents ont été faits prisonniers, au nombre desquels sont 60 officiers & le fils de l'ambassadeur de Naples à la cour de Turin; le reste est cerné à la cime d'un montagnac, & nos intrépides chasseurs ont juré leur désespoir. La perte de l'ennemi n'est pas bornée là: tandis que le combat se donnoit devant Gillette, une de nos colonnes s'étoit portée sur le camp que les autrichiens avoient abandonné; 4 pieces de canon sont à notre pouvoir, un grand nombre de leurs mulets sont chargés des effets de campement, le soldat se manit de tout ce qui peut lui convenir, se charge, & s'en revient en triomphe après avoir mis le feu au camp. Cette victoire nous a donné quelques blessés & très-peu de morts.

Signé LEFORT.

P. S. Les capitaines Colin, Benezet & Lacroix qui commandoient dans cette affaire, méritent les plus grands éloges, ne les oubliez pas dans votre narration.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 5 novembre.

Le 2 de ce mois le navire l'Endeavour, capitaine James Prince, de Boston, venant de St-Pierre de la Martinique, a fait un rapport par lequel il déclare être parti de la

le 7 septembre dernier, avec un chargement de sucre, café, coton & autres marchandises destinées pour Hambourg. Suivant les expéditions de la Martinique, il a fait route pour le Havre, à l'effet d'y mettre à terre un passager député de l'Assemblée coloniale de la réquisition du général Rochambeau; que la veille il a déposé le dit passager, & qu'il va continuer son voyage pour Hambourg; déclarant, de plus, qu'étant de relâche dans ce port, il auroit pu y vendre sa cargaison, si la loi du *maximum* ne lui eût pas été défavorable, le réservant de faire un plus ample rapport, si besoin est.

Il ajoute qu'il a été rencontré, deux jours après son départ de la Martinique, par une frégate angloise qui l'a conduit à St. Christophe, où il a été détenu pendant cinq jours; il a eu la précaution de jeter toutes ses lettres à la mer.

Le citoyen Desparnaud, envoyé sur ce navire par le général Rochambeau, a l'intention de se présenter à la convention; il a rapporté qu'à son départ de la Martinique, cette colonie étoit en proie à diverses factions, & que presque tout le quartier Lamontin a été incendié.

Le ministre britannique a été, dit-on, frappé de terreur à la vue de nos projets d'effectuer une descente en Angleterre, & dans ce moment il redouble de vigilance pour écarter de nos ports les navires qui tenteroient de nous apporter des grains. On continue de signaler des bâtimens ennemis sur nos côtes.

(Extrait du courrier maritime du Havre).

De Paris, le 21 brumaire.

Les dernières lettres de Bastia annoncent que Paoli ne jouira pas long-temps des fruits de ses intrigues & de ses trahisons. Plusieurs cantons de l'intérieur de l'île se sont levés contre lui, & bientôt la Corse sera soumise aux loix de la république.

Il paroît certain que les Suisses persistent dans leur neutralité, & qu'ils refusent de céder aux menaces des puissances coalisées & aux sollicitations des émigrés. Fabre d'Églantine a annoncé à la dernière séance des Jacobins, que les cantons helvétiques doivent envoyer auprès de la république française, un ambassadeur patriote.

Le département de Paris a approuvé l'arrêté de la commune, qui ordonne le transport à la Monnaie, de toutes les matières d'or & d'argent qui sont dans les temples & les établissemens publics. Il a étendu cette mesure aux communes des districts de la Franciade & du Bourg-de-l'Égalité, les croyant dignes par leurs lumières & leur patriotisme de marcher sur la même ligne que la commune de Paris. Les autres départemens de la république, s'empresseront sans-doute, à adopter une mesure dictée par l'intérêt public, & applaudie par la raison & la philosophie. Les richesses du sanctuaire sont à l'état; elles ne doivent plus servir à entretenir la superstition du peuple & l'aristocratie sacerdotale: une religion fondée sur les principes de la morale & sur les droits de la nature & de la liberté, n'a pas besoin de culte public.

Le citoyen Grigoi écrit à la société des Jacobins, de Saarbruck, quartier général de la Moselle, en date du 9 brumaire: « les Prussiens sont toujours devant nous, ils ont semblé se retirer; mais ce n'étoit que pour faire une revue générale; on dit même qu'ils ont reçu un renfort d'Autrichiens. De notre côté, nous occupons la même position ».

Grigoi combat ensuite une lettre lue à la tribune des Jacobins, & dans laquelle il est dit que la cause de la prise des lignes de Wissembourg est dans la destitution trop prompte des généraux; il pense, au contraire, que l'on n'a pas été

assez sévère à leur égard, & qu'on n'a pas agi assez révolutionnairement envers eux.

Après avoir donné quelques autres détails, il annonce que le fils de l'aristocrate Pully vient d'émigrer, & que le général prussien l'a nommé son aide-de-camp: on a trouvé chez son père plusieurs aulacs de ruban de Saint-Louis, & un mouchoir sur lequel étoit imprimé la figure du ci-devant roi, &c. — Renvoyé aux comités de salut public & de sûreté générale.

Le même citoyen, par une lettre postérieure, donne connaissance d'un succès obtenu sur les ennemis; ceux-ci attaquèrent les François par une canonnade très-vive, à laquelle on ne répondit que faiblement: les François s'enfoncèrent alors dans un bois, hors de la portée du canon; & l'ennemi croyant que c'étoit la peur qui les faisoit agir, voulut se mettre à leur poursuite. Ses tirailleurs s'avancèrent, puis ses mousquetaires, enfin son infanterie, qui poussa des hurlemens affreux pour épouvanter les républicains François. Alors une décharge à mitraille, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, les effraie: ils furent mis en déroute, & s'enfuyèrent après avoir fait une grande perte, & sans avoir fait beaucoup de mal aux François. On a remarqué dans cette affaire un volontaire blessé, qui tira encore vingt coups avec un fusil dont la moitié de la crosse étoit emportée.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Ce tribunal a condamné à la peine de mort Louis-Silvain Bailly, ex-premier maire de Paris, accusé d'avoir méchamment, à dessein & de complicité avec Louis Capet, Marie-Antoinette, & Motier, dit Lafayette, tramé la fuite de Capet & de sa famille, ce qui tendoit à allumer la guerre civile en France; d'avoir, en outre, de complicité avec les mêmes, tramé des complots contre la sûreté de l'intérieur de la France, & cherché à allumer la guerre civile, & armer les citoyens les uns contre les autres, notamment lors de l'affaire des Thénards, & plus particulièrement lors de celle du Champ de Mars, où il a fait massacrer un nombre incalculable de citoyens. L'exécution aura lieu aujourd'hui sur la place de la Révolution.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 19 brumaire.

Chaumette donne lecture du décret de la convention nationale, par lequel les orphelins des défenseurs de la patrie seront reçus dans la société des jeunes François sous la direction du citoyen Léonard Bourdon, pour y être élevés provisoirement, jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique; il requiert en conséquence, & le conseil arrête qu'un registre sera ouvert dans les sections, à l'effet de recevoir les déclarations des veuves des citoyens morts pour la défense de la liberté, & faire entrer leurs fils dans la société des jeunes François, où ils recevront une éducation conforme aux principes républicains. Le conseil adopte la requête; & sur l'observation d'un membre, qu'une portion précieuse des rejetons des soldats de la patrie avoit été omise dans le décret, il desireroit que les filles participassent aux bienfaits de la loi; & sur sa proposition, le conseil nomme une députation, pour présenter au comité d'instruction publique une réclamation sur ce sexe intéressant.

Chaumette, dans un discours éloquent où il s'élève contre les délapidations du nommé Lamarche, ci-devant directeur des assignats, dont la tête vient de tomber sur l'échafaud, fait sentir la nécessité d'une surveillance sévère, qui ne mette que dans des mains sûres & connues le dépôt sacré de la fortune publique; il observe au conseil que l'ignorance ou la perfidie pourroient devenir très-dangereuses dans ceux qui

appréhendent des richesses nationales; il requiert, en conséquence, que tous les individus employés dans les dépôts publics, même les ouvriers, passent au scrutin épuratoire, afin que l'or & l'argent qui est à la monnoie, & qui se monte déjà à plus d'un milliard, sans les pierres, puisse tourner au bonheur commun & au triomphe de la liberté. Le conseil adopte le réquisitoire, qui, au milieu des applaudissemens, est arrêté dans toutes les parties; & sur la motion d'un membre, le conseil arrête qu'un registre sera tenu à la Monnoie, où l'on pourra reconnoître les dépôts qui auront été faits, leur nature & leur date.

Les sections de Bonne-Nouvelle, des Sans-Culottes, de la Maison Commune, viennent annoncer qu'elles ne reconnoissent d'autre culte que celui de la Liberté & de l'Égalité; elles demandent en conséquence que le conseil ordonne le transport des effets de culte, comme confessionnaux, saints & autres objets qui seroient à célébrer les cérémonies religieuses. Un administrateur des biens nationaux desireroit que les comités révolutionnaires de chaque section fussent chargés de ces opérations; & sur sa proposition, le conseil-général arrête que le comité révolutionnaire de chaque section qui aura déclaré ne vouloir reconnoître d'autre culte que celui de la Liberté & de la Raison, est autorisé à s'emparer de tout l'actif & le mobilier qui se trouve dans chaque église, & qui n'aura pas été porté à la monnoie ou mis à la disposition de la république; invite les membres dudit comité à dresser un état des objets dont ils se sont emparés, & à le remettre à la commission des domaines nationaux, laquelle est autorisée à faire vendre lesdits objets & en déposer le prix à la trésorerie nationale.

Le procureur de la commune observe que Froidure & Soules, administrateurs de police, ont été mis en état d'arrestation pour avoir signé une mise en liberté de citoyens éligés, sur la demande d'Offelin, membre du comité de législation de la convention nationale, qui a été aussi mis pareillement en état d'arrestation. Il demande que le conseil remplace provisoirement ces deux administrateurs. Le conseil nomme pour les remplacer les citoyens Cordas & Laurent.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil arrête que les arrêtés révolutionnaires & anti-ecclésiastiques seront traduits en langue italienne, & ensuite envoyés au pape pour le guérir de ses erreurs.

CONVENTION NATIONALE.

(Présence du citoyen Laloi.)

Suite de la séance du 20 brumaire.

N. B. Dans la précédente séance, Laplanche, représentant dans le Calvados, écrit de Caen, le 14, qu'il passe en revue la force armée, & que le lendemain il la dirigera sur Falaise avec les généraux Sopher & Tilly. Le même représentant écrit de Falaise, en date du 17, que les forces des cantons environnans se réunissent à Vire pour marcher contre les brigands échappés de la Vendée.

La lettre des représentants près l'armée d'Italie, dont nous avons fait connoître hier quelques détails, en contient d'autres qui ne sont pas moins intéressans. Barras & Fréron disent que des ateliers nombreux, des fonderies, sont établis à Marseille, à Draguignan, à Bagnols; que ces manufactures

donneront bientôt 400 fusils par jour: « Les tombeaux de rois-comtes de Provence, ajoutent-ils, vont disparaître; les cendres royales seront déposées au cimetière commun. Nous avons mis en réquisition les draps bleus & les fringales de lits & de rideaux, pour faire des habits & des baguettes de fusils: nous allons faire construire des vaisseaux pour régénérer la marine. On a décapité Albertier, fameux conspirateur, procureur-syndic des Basses-Alpes. Les représentans terminent leur lettre en annonçant qu'ils ont mis un embargo sur tous les navires génois, à raison des délais que met la république de Gènes à exiger de l'Angleterre la réparation de l'attentat commis par plusieurs vaisseaux anglois contre la frégate française la Modeste.

Aujourd'hui, après avoir reçu la déprétrification de Syeyes l'un de ses membres; après avoir applaudi à la justification de Duquesnoy, représentant près l'armée du Nord, qui ayant destitué les généraux Mirandon, Gratien, Chancel, Cordelier, Lavergne; les commandans de Cassel, de Maubeuge, & plusieurs autres officiers, avoit dû soulever contre sa levérité républicaine un grand nombre de dénonciateurs. Enfin, après avoir décrété l'impression & l'envoi du rapport du comité de sûreté générale concernant Offelin, la convention entend Philippeaux, qui propose que, d'ici au 30 du mois, les membres soient tenus de déposer fidèlement un état comparatif de leur fortune avant & depuis la révolution; état qui seroit affiché dans les domiciles des déclarans, qui devoient publier en même-tems les causes de la différence de leur fortune. Ceux qui ne fourniroient pas les états demandés d'ici au premier nivôse, ou qui seroient des déclarations infidèles, seroient déclarés traîtres à la patrie. Tous les fonctionnaires seroient tenus de présenter des états de même nature, sous peine d'être traités comme suspects. — Bazire demande l'ordre du jour sur ce projet: « Il ne faut pas, dit-il, réjouir les aristocrates, en encourageant un système de dénonciation & de terreur contre les représentans & les fonctionnaires: ils iront tous à l'échafaud les uns après les autres, disent les aristocrates, en voyant périr sous le fer de la loi les artisans de la révolution. — Chabot demande qu'un membre ne puisse être décrété d'accusation avant d'avoir été entendu; il observe que, même d'après le rapport du comité de sûreté fait hier, il ne fait pas encore si Offelin est coupable. — Thuriot appuie les vues de Chabot & de Bazire. — « La faction du côté droit, dit Bourdon de l'Oise, seroit-elle ressuscitée? Pourquoi tant de discours à propos d'Offelin, qui a profité le caractère de représentant; & qui est connu pour un coquin? Il y a dans ces débats, de la poltronnerie ou de la mauvaise foi. — Bazire & Chabot prouvent qu'ils n'ont jamais mérité ce reproche. — Chabot assure, qu'il a entendu dire à un muscadin: C'est demain le tour de Danton, après-demain celui de Lacroix, ensuite celui de Billau-Vareunes, cela finira par Robespierre. — L'assemblée met fin à cette discussion, en décrétant que ses membres ne pourront être décrétés d'accusation sans avoir été entendus dans son sein, & que cependant ils pourront être décrétés d'arrestation, d'après un rapport du comité de sûreté générale. — L'ordre du jour avoit déjà écarté le projet de Philippeaux. — Bourdon de l'Oise, réservoit la faculté de mettre les fuyards hors de la loi; proposition & plusieurs autres, sont renvoyés au comité de sûreté générale.

Nous avons rapporté un avantage sur la colonne de brigands, commandée par Charette.